

CHARTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Adoptée par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2008

Charte rédigée par un groupe de travail composé d'élus : Laurent BAUDE, Noëlle CHARPENTIER, Joël LANGUILLE, Philippe LAVENTURE, Pascale LIPIRA, Eric LOUIS, Patrick PARAVIS, Pascal SAVIN, Jacques THOREAU.

Il a été animé par Suzanne MARIN, conseillère municipale déléguée au développement durable.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
I. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PREMIERS PAS VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
II. DOMAINES D’ACTIONS 2008-2014	6
II.1. PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE : ECONOMISER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE	6
II.2. MAITRISER L’URBANISME ET DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT.....	7
II.3. PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET PROTEGER LA BIODIVERSITE.....	8
II-4 CONJUGUER ENVIRONNEMENT ET SANTE	9
II.5. REDUIRE LES INEGALITES.....	11
III. MOYENS D’ACTIONS.....	12
IV. PLANS D’ACTIONS	13

PREAMBULE

Une volonté municipale

Face aux dangers pour notre planète et pour l'humanité que constituent le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, les pollutions et globalement la dégradation de l'environnement, la municipalité de Semoy entend continuer à s'engager volontairement dans une politique tournée vers le développement durable.

Pour ce faire, la municipalité a créé un poste de conseiller municipal délégué au développement durable qui, s'appuyant sur un groupe de travail transversal, doit élaborer une charte qui fixera les actions à mener pour les six ans à venir.

Rappel des enjeux internationaux et nationaux

Dès 1972, lors de la conférence sur l'environnement à Stockholm, l'idée d'un développement qui ne soit pas seulement guidé par des considérations économiques, mais aussi par des exigences sociales et écologiques est reconnue.

Il faudra attendre 1987 pour voir apparaître le terme de "développement durable" dans le rapport intitulé "notre avenir à tous" rédigé par la commission mondiale sur l'environnement. Le développement durable y est défini comme "un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

A partir de 1992, au sommet de la terre de Rio de Janeiro, le développement durable s'est affirmé comme un concept incontournable. En effet, les effets de l'industrialisation (déchets, pollution, etc...) sont visibles au grand jour tout comme la désertification, la déforestation, le trou dans la couche d'ozone, ainsi que la diminution de la biodiversité et le réchauffement climatique. Un des outils de transcription du développement durable dans la réalité est la construction d' "agendas 21" : plans d'actions pour le XXI^{ème} siècle adoptés par de nombreuses collectivités.

De plus, les politiques économiques n'ont pas amélioré la situation des plus pauvres... (en 2007, 7,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en France). Les inégalités ont continué de se creuser ce qui interroge le lien entre croissance et développement.

Une prise de conscience collective s'est opérée à tous les niveaux de la société française, sur le plan des institutions et plus progressivement des individus.

Ainsi, une charte de l'environnement a été adossée à la Constitution de la 5^{ème} république française par une loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 :

Article 1 : "chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé".

Article 2 : "toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement".

Dans une démarche de consultation, associant l'Etat, la société civile, les organisations patronales et syndicales, les ONG, le Grenelle de l'environnement a déterminé les grands objectifs à atteindre. L'Etat, face aux conclusions du Grenelle de l'environnement a défini les actions à mener.

Un défi à relever

Le défi qui nous est lancé est d'agir à la fois collectivement et individuellement.

Collectivement, le rôle d'une municipalité dans ce défi est de prendre les initiatives appropriées et en même temps de servir d'exemple pour le changement des comportements individuels des citoyens.

La volonté de la municipalité de Semoy est d'assumer pleinement ce rôle d'exemplarité, d'impulsion et de diffusion de bonnes pratiques à exercer au niveau local.

En effet, c'est à une véritable révolution dans les comportements de tous les jours à laquelle nous devons tous nous préparer.

L'engagement de la municipalité de Semoy pour l'environnement n'est pas nouveau et s'est exprimé dans de nombreux choix.

Il s'agit aujourd'hui d'amplifier ces choix en donnant la priorité au développement durable dans toutes les décisions municipales et dans les pratiques quotidiennes des élus et des services municipaux.

Ainsi, les choix effectués doivent permettre de répondre aux enjeux en mettant en place les modalités favorisant un développement à la fois performant sur le plan économique, responsable sur le plan social et respectueux de notre environnement. C'est sur ces trois approches que peuvent se construire les piliers du développement durable et de la politique municipale.

A partir du diagnostic de l'existant et de ce qui a déjà été effectué, des domaines d'actions sont déterminés et les objectifs fixés. Pour que ces intentions s'ancrent dans une réalité, les moyens mis en œuvre pour ces actions seront identifiés et les plans d'actions déclinés en annexes à cette charte.

I. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC : PREMIERS PAS VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès les années 90, les élus de SEMOY ont orienté leurs actions vers la protection de l'environnement. La notion de développement durable n'était pas encore très développée, mais ses grands principes commençaient à s'imposer.

Quelques exemples :

➤ La collecte des déchets :

1992 : Avant même la réalisation de déchetteries par le SIVOM, la commune crée une petite déchetterie municipale, appelée « Centre d'Apport Volontaire », rue de la Gourdonnerie avec des bennes sélectives (ferrailles, cartons ...) mises à disposition des habitants ainsi qu'un récupérateur d'huiles usagées et un conteneur à verre.

1994 : Dans le cadre de la « vocation déchets » du SIVOM de l'époque, la commune est pionnière dans l'agglomération pour démarrer le tri sélectif. Des bacs vert, bleu et beige sont distribués aux habitants qui commencent à trier les déchets recyclables.

En 1996, est organisée une démonstration de fabrication de compost avec conseils aux habitants qui souhaitent fabriquer un composteur pour recycler leurs déchets verts. (En 2003, l'Agglo lancera l'opération « composteurs »).

➤ Urbanisme :

1996-1999 : Révision du Plan d'Occupation des Sols. Les PLU n'existent pas encore, mais le dossier de POS est conçu dans l'esprit d'un PADD.

2004-2005 : Nouvelle mairie : choix des matériaux et équipements répondant aux cibles HQE.

2007-2009 : Construction de la bibliothèque : Objectifs HQE et choix de la géothermie pour le chauffage du bâtiment.

➤ L'environnement :

1991 : création de parcours pédestres.

1993 : journée de l'arbre, renouvelée chaque année.

2000-2006 : échanges fonciers avec la société MERCK pour protéger la forêt et acquisitions foncières pour que la commune devienne propriétaire de la moitié de l'étang de la Beulie.

2007 : Début de l'étude de l'Agglo pour préserver et valoriser la vallée de l'Egouttier.

2008 : Début du lancement de l'opération « zéro pesticide »

➤ L'aménagement :

1989-2006 : Rénovation de la zone du Pressoir Vert pour la sécuriser.

2005-2008 : La ZAC du Prieuré est un bon exemple de prise en compte des objectifs de développement durable. Cette direction a été prise conjointement entre l'aménageur et la commune. Citons, par exemple : le traitement des eaux pluviales par des noues paysagères, le réseau de circulations douces, la mixité sociale, la création d'un îlot dense compensé par une large coulée verte et des prescriptions

d'implantation des logements, l'isolation par l'extérieur et la production d'eau chaude sanitaire solaire pour les logements locatifs ...

Le projet d'un mini-lotissement écologique expérimental à la Huchetterie avec un aménagement durable (voirie, éclairage) et l'obligation de réaliser des maisons écologiques.

➤ Scolaire :

2003 : Introduction de repas « bio » au restaurant scolaire (un repas entièrement bio par mois depuis avril 2003).

II. DOMAINES D' ACTIONS 2008-2014

II.1. *PROMOUVOIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE : ECONOMISER LES RESSOURCES ET LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE*

En interne :

- Réduire les dépenses énergétiques des bâtiments communaux
 - ❑ Faire un diagnostic des dépenses énergétiques des bâtiments communaux.
 - ❑ Etablir un plan pluriannuel de réductions des consommations (Télégestion du chauffage) à confort équivalent.
- S'engager pour les futurs bâtiments communaux qu'ils soient neufs ou rénovés à trouver des solutions innovantes en matière d'économie d'énergie et d'isolation.
 - ❑ Introduire dès le départ de chaque projet de construction ou de rénovation la volonté de trouver la solution la moins énergivore.
- S'engager, lors du renouvellement de la flotte municipale, à équiper la ville de véhicules propres
 - ❑ Faire systématiquement une étude comparative lors de chaque projet d'achat entre des véhicules classiques et des véhicules propres (avantages, inconvénients).
 - ❑ Savoir de façon précise pour chaque véhicule les kilomètres parcourus par jour, les distances moyennes, etc.
 - ❑ Optimiser les déplacements des services municipaux.
 - ❑ Mettre à disposition du personnel communal, pour leurs déplacements professionnels, des vélos et/ou vélos électriques.
- Généraliser l'emploi des technologies à basse consommation d'énergie.
 - ❑ Pour l'éclairage public : Etudier la possibilité de réduire la consommation d'énergie d'une part adoptant dans les nouveaux projets et dans le renouvellement du matériel des ampoules basse consommation et d'autre part en étudiant la possibilité d'éteindre ou de réduire à partir d'une certaine heure l'éclairage urbain.
 - ❑ Pour les illuminations de Noël : Adopter les mêmes principes que pour l'éclairage public.
 - ❑ Pour les bâtiments communaux : planifier l'acquisition d'ampoules basse consommation en remplacement des anciennes en portant l'effort de la ville sur les bâtiments publics les plus consommateurs.

- ❑ Imposer pour les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments communaux l'utilisation systématique de système d'éclairage peu consommateur d'énergie.
- ❑ Adopter des gestes simples pour réduire la consommation électrique générée par les ordinateurs.
- ❑ Nommer un monsieur ou madame « Anti-gaspi » au sein du personnel communal en qualité de référent.
- ❑ Mettre en place des outils d'évaluations afin de valoriser les efforts effectués.

En externe :

- Imposer aux bailleurs sociaux et promoteurs privés la recherche permanente d'économie d'énergie dans toutes les nouvelles constructions.
- Identifier et associer les partenaires institutionnels et privés.
- Communiquer sur les actions entreprises par la ville dans ce domaine.
- Associer le conseil municipal des enfants.
- Associer l'ensemble de la population :
 - ❑ Organiser des expositions ou conférences.
 - ❑ Délivrer avec chaque demande de permis de construire d'une habitation individuelle toute la documentation existante et les éventuelles aides pour inciter les particuliers à innover en la matière.

II.2. MAITRISER L'URBANISME ET DIVERSIFIER LES MODES DE DEPLACEMENT

- Favoriser un urbanisme durable
 - ❑ Revoir les règles d'urbanisme et notamment le PLU afin d'imposer, dans les constructions neuves, des locaux facilitant le tri sélectif et l'usage du vélo.
 - ❑ Imposer pour tout nouveau projet d'aménagement de prendre en compte les principes de la Haute Qualité Environnementale, voire de la Haute Performance Energétique.
 - ❑ Intégrer la notion de chantiers propres dans les permis de construire.
 - ❑ Aménager un secteur d'habitat écologique accessible à tous, totalement orienté vers le développement durable.
 - ❑ Sensibiliser les futurs propriétaires de constructions individuelles et diffuses au développement durable en leur fournissant lors du premier contact avec les services municipaux, un guide et ou un ensemble de plaquettes les informant sur les matériaux, les modes de chauffage, les aides éventuelles et les organismes qui peuvent leur apporter une aide précieuse.
- Diversifier les modes de déplacement.
 - ❑ Favoriser les déplacements à pieds sur la commune en intégrant dans chaque projet d'aménagement les liaisons pédestres du nouvel espace urbanisé vers le centre bourg, les écoles et les espaces de loisirs.

- ❑ Favoriser les déplacements à vélos en créant des emplacements pour les ranger et les protéger des intempéries.
- ❑ Etablir un plan de déplacement vers l'école à vélo ou à pieds.
- ❑ Mettre en place avec les écoles et les parents d'élèves une « éco mobilité scolaire ».
- ❑ Avec l'agglO participer activement au développement des transports en commun et favoriser l'inter modalité.
- ❑ Prévoir des liaisons fiables et sécurisées vélo/tram.

II.3. PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

➤ Préserver les ressources naturelles.

En interne :

- ❑ Faire la chasse aux gaspillages de toute sorte.
- ❑ Veiller au bon état des réseaux de distribution de l'eau afin de lutter contre les fuites.
- ❑ Veiller au bon état des arrosages automatiques.
- ❑ Utiliser toutes les techniques permettant de réduire l'arrosage des espaces verts et rechercher des plantes à peu de consommation d'eau.
- ❑ Mettre en place la récupération de l'eau de pluie des bâtiments communaux pour l'arrosage.
- ❑ Développer le compostage et la valorisation des déchets verts.
- ❑ Utiliser des produits d'entretien biodégradables et/ou « éco labellisés ».
- ❑ Tendre à la suppression de l'utilisation des pesticides sur l'ensemble des espaces publics de la commune.
- ❑ S'interdire dans les commandes publiques de participer à la déforestation sauvage en achetant des bois répondant aux exigences définis dans le plan d'action européen.
- ❑ Economiser le papier lié aux activités des services municipaux et utiliser du papier recyclé.

➤ Protéger la bio-diversité.

- ❑ Engager une gestion efficace et concertée des taillis, bois et forêts communaux dans le respect de la biodiversité et du stockage du carbone.
- ❑ Respecter la biodiversité tout en développant les plantations d'espèces locales.
- ❑ Choisir des espèces d'arbres et d'arbustes propices à la présence des oiseaux et des petits mammifères.
- ❑ Veiller à la diversité des essences plantées.

En externe :

- ❑ Sensibiliser la population, les professionnels, les entreprises, les agriculteurs, les artisans et les enfants à ces problématiques.
- ❑ Informer la population régulièrement des actions mises en place par la commune pour son usage interne (pesticides, consommation et récupération de l'eau.....)
- ❑ Organiser avec des partenaires des conférences, des débats

II-4 CONJUGUER ENVIRONNEMENT ET SANTE

➤ Lutter contre les nuisances sonores

En interne :

- ❑ Introduire comme élément du cahier des charges le niveau sonore du matériel, pour les achats de matériel techniques.
- ❑ Veiller à l'utilisation des casques de protection par le personnel.
- ❑ Etudier l'utilisation des matériels municipaux ou collectifs particulièrement bruyants sur des plages horaires compatibles avec le repos des habitants.

En externe :

Intégrer dans le PADD du PLU la question de l'environnement sonore de la commune au-delà du niveau obligatoire afin de :

- ❑ Prévoir en amont des projets les nuisances liées au bruit et les éléments de diminution voire de disparition de ces nuisances.
 - ❑ Identifier précisément les sources actuelles de bruits excessifs : tangentielle, avenue Gallouëdec, proximité des zones artisanales ou industrielles. Associer les habitants à ce repérage.
 - ❑ Identifier les bâtiments communaux qui sont sources de bruit pour l'environnement.
 - ❑ Chercher toute solution pour diminuer les nuisances sonores que ce soit dans le cadre de la commune ou de l'Agglo et les mettre en œuvre.
 - ❑ Réfléchir à la création de zone(s) de silence dans le cadre du PLU
 - ❑ Mener une campagne d'information sur les difficultés occasionnées par le bruit excessif.
 - ❑ Veiller à la qualité de l'air sur la commune et rechercher toute solution pour lutter contre les éventuelles pollutions atmosphériques.
- Développer l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique et des filières de production courte dans les restaurants scolaires : Objectif pour la fin du mandat : arriver à une augmentation très significative de la part de l'alimentation biologique.
- ❑ Adhérer à la charte de la restauration collective bio en Région Centre.
 - ❑ Evaluer précisément la faisabilité d'une restauration collective bio, en tenant compte des avantages et inconvénients d'un tel choix.
 - ❑ Envisager la possibilité de contrat avec les jardins d'insertion pour la fourniture de légumes bio (jardin de cocagne...).

- ❑ Evaluer le surcoût éventuel et les possibilités de le diminuer. Evaluer le montant que les familles sont prêtes à mettre pour le repas bio de leurs enfants avec une enquête associant les parents.
- ❑ Privilégier les producteurs locaux et favoriser l'économie locale, mettre éventuellement l'accent sur la filière de production locale.

➤ Elimination des branchements en plomb.

En interne :

- ❑ Evaluer la teneur en plomb dans l'eau dans les quartiers concernés par les branchements en plomb (depuis 2003, la teneur maximale en plomb de l'eau à l'arrivée des robinets est de 25 microgrammes par litre d'eau et sera de 10 microgrammes par litre d'eau en 2013, suite aux recommandations de l'OMS, reprises dans une directive européenne.
- ❑ Mettre en place un plan pluriannuel de suppression de ces branchements en commençant par les quartiers où la teneur en plomb est la plus élevée.
- ❑ Tendre vers zéro branchement en plomb à la fin du mandat.
- ❑ Négocier avec le fermier sa participation à ces travaux.

En externe :

- ❑ Recenser les habitations datant d'avant 1955 susceptibles d'avoir des tuyaux en plomb à l'intérieur des logements. Accompagner les propriétaires dans les démarches concernant les travaux de mise en norme d'ici 2013.
- ❑ Informer la population sur l'existence des branchements restant et sur les actions de prévention simple au quotidien.

➤ Développer les espaces verts

- ❑ Planter des arbres le long des voies existantes quand c'est possible, en prévoir dans les nouveaux lotissements.
- ❑ Augmenter le nombre d'arbres plantés le long des voies urbaines, tout en tenant compte de la sécurité des usagers de la route.
- ❑ Intégrer de nouvelles zones vertes dans le PLU.

➤ Autres problématiques de santé publique

- ❑ S'associer au programme EPODE : « Ensemble Prévenons l'Obésité des Enfants » en partenariat avec les écoles et les associations de parents d'élèves.
- ❑ Sensibiliser la population et plus particulièrement les arboriculteurs et les agriculteurs aux dangers des pesticides sur leur santé.
- ❑ Refuser toute implantation susceptible de porter atteinte à la santé publique (par exemple et dans un souci de précaution, compte tenu des études en cours, les antennes de téléphonie mobile...).

II-5 REDUIRE LES INEGALITES

Le principe 5 de la déclaration de Rio stipule que « tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable »

Ce principe suppose de réduire les inégalités et l'exclusion selon 3 axes : - en développant les actions de solidarité, - les rencontres intergénérationnelles, -, participer au développement économique et solidaire d'un village du tiers monde.

➤ La solidarité

La solidarité s'exerce auprès de tous les habitants sans discrimination. Elle a pour objectif de permettre à chacun de participer à la vie sociale et citoyenne et de développer ses potentialités selon ses choix et orientations de vie.

- ❑ Développer les équipements et services sociaux de proximité.
 - Améliorer les dispositifs en faveur de la petite enfance.
 - Améliorer les dispositifs en faveur des Seniors.
 - Développer la solidarité vis-à-vis des personnes en difficultés sociales : mettre en place des dispositifs d'information en direction des personnes les plus sensibles ou les plus exposées ; renforcer l'accompagnement social et professionnel des personnes en grande difficulté.
 - Soutenir les associations et entreprises d'insertion.
- ❑ Favoriser le développement de la vie associative.
- ❑ Lutter contre l'isolement des personnes en situation de souffrance : en complément des structures existantes (CCAS, ALPES et Epicerie sociale) développer des instants de convivialité comme les réseaux réciproques d'échanges et de savoir, des sorties week-ends « familles », des activités musicales ou autres...
- ❑ Améliorer les dispositifs en faveur des personnes handicapées :
 - Rendre les espaces publics accessibles à tous. (circulation, feux tricolores, signalétique...).
 - Inscrire la concertation avec les personnes handicapées dans tous les projets de la ville.

➤ L'intergénérationnel :

- ❑ Développer l'animation socioculturelle et renforcer la mixité :
 - Mettre en place des projets entre les centres d'accueil et de loisirs et les anciens notamment au travers d'activités telles que le conte, les jeux de société, les reportages photos ou rencontres autour d'un repas.
 - Promouvoir le lien social autour d'un maillage équilibré de la ville en équipements culturels, sportifs et de loisirs.

- Organisation de rencontres festives (comme le carnaval, spectacles de Noël...).
 - Création d'ateliers informatiques avec l'aide de bénévoles.
 - ❑ Réfléchir à la construction en partenariat d'un espace, « l'Agora » qui regroupera les services de la petite enfance accueillera des enfants handicapés, et des activités à destination des adultes, des seniors et des enfants.
 - ❑ Pour réaliser l'ensemble des projets, la ville de Semoy s'appuiera sur des partenaires existants institutionnels ou associatifs dont les compétences et les savoirs-faire doivent nous aider à réaliser ces objectifs avec toute l'efficacité requise.
- Participer au développement économique et solidaire
- ❑ Soutenir l'amélioration du cadre de vie et des conditions de santé des villes partenaires du Sud par des opérations à caractère expérimental ou exemplaire en s'appuyant sur une association représentée localement (Loi Oudin).
 - ❑ Soutenir le commerce équitable.

III. MOYENS D' ACTIONS

- Un groupe de travail transversal.

La volonté de l'équipe municipale a été de créer un groupe de travail chargé de réfléchir sur les objectifs et les actions à mettre en œuvre tant au niveau interne qu'en direction de la population. Conscient que la ville de Semoy a un rôle à jouer à son niveau pour le respect et la protection de l'environnement, le groupe de travail s'est fixé une méthode de travail qui doit permettre à chaque acteur de la vie locale d'être partie prenante.

La démarche proposée se veut participative, pragmatique et permanente :

Pour changer nos habitudes et avoir le réflexe « développement durable pour chaque action, pour chaque acte de la vie, il faut associer le maximum de personnes aux réflexions ; ainsi des groupes de travail sur des thèmes particuliers pourront être mis en place (groupe sur les déplacements vélo).

La démarche se veut aussi pragmatique et permanente en ce sens qu'elle ne veut pas rester dans l'utopie mais qu'elle souhaite s'engager dans des actions concrètes et réalisables, gage de son sérieux et de sa volonté d'apporter sa pierre à l'édifice et ce, pendant toute la durée du mandat.

- Un partenariat actif

La ville de Semoy a déjà pour son opération « zéro pesticide » signé un partenariat avec Loiret Nature Environnement et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (Fredon). De nombreuses institutions, des associations, des collectivités locales comme le Conseil Général et le Conseil Régional peuvent nous apporter une aide précieuse.

Sur le plan local, les associations, le monde éducatif, le monde économique et les partenaires sociaux sont des entités que nous devons associer à nos projets. Enfin, chaque habitant sera sollicité pour participer aux différentes actions ou groupes de travail mis en place.

➤ Une communication permanente.

Dès 2009, un document destiné à la population présentera de manière pédagogique l'ensemble des engagements de la municipalité à travers cette charte. De plus, chaque projet, chaque action devra faire l'objet d'une communication. Cette dernière peut prendre plusieurs formes et devra être progressive et continue. Le bulletin municipal, le site Internet sont des outils de communication permanente de la ville. Peuvent s'y ajouter des articles dans la presse locale lors d'événements plus forts tels que des conférences, des expositions, des soirées débats.

IV. PLANS D' ACTIONS

➤ Un plan pluriannuel

- ❑ Le groupe de travail établira un plan pluriannuel des actions à mener, plan évolutif en fonction soit d'aléas soit d'opportunités mais dont la mise en œuvre sera vérifiée régulièrement et le degré d'atteinte des objectifs, évalué. Ce plan pluriannuel sera alors annexé à la charte.
- ❑ Pour les services municipaux une démarche et des objectifs seront fixés en collaboration avec la directrice générale des services dans le cadre d'un projet de service « développement durable » qui sera ajouté en annexe de la charte.

➤ Sensibilisation des habitants

Le groupe de travail sur le développement durable s'efforcera d'informer et de sensibiliser les habitants d'une manière régulière et si possible ludique. Pour ce faire, il s'appuiera sur le groupe de travail "démocratie participative" et sur la commission "communication". Un plan annuel sera élaboré dans cette intention et annexé à la charte.

➤ Mise en place d'outils simples d'évaluations

La pertinence des actions menées devra être mesurée avec des outils simples mais crédibles.

Les outils d'évaluations seront construits, pour chaque action, dès son début et seront choisis en concertation entre les techniciens et les élus concernés par l'action et/ou le projet.

Tous les projets ne sont pas forcément mesurables quantitativement, il conviendra pour certaines actions de faire une enquête de satisfaction.